

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2023/104 - FORET ÉCOLE – LIEU-DIT MONTREMONT – ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES - REPORT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023/089 DU 20 JUILLET 2023**

*Considérant la délibération n° 2023/089 du 20 juillet 2023 ;*

*En raison de la division de la parcelle J 1146, il convient de modifier la délibération citée ci-dessus pour intégrer ces nouveaux numéros. Les autres termes de la délibération restent inchangés.*

Dans le cadre du projet de la forêt école, la commune de Thônes doit acquérir les parcelles forestières n° J 475, **1322, 1321** et 1148, pour une surface de 19 427 m<sup>2</sup> se situant route de Montremont, à THÔNES.

Ces parcelles sont dans le zonage espace boisé classé et appartiennent à Mme Béatrice DELOCHE. L'ONF a estimé les parcelles au prix de 3 386 €.

Il a été proposé à Mme Béatrice DELOCHE d'acquérir ses parcelles à ce prix. Par courrier en date du 17 juin 2023, Mme Béatrice DELOCHE a accepté la proposition.

Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **REPORTE** la délibération n° 2023/089 du 20 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 074-217402809-20230914-CM23104-DE

S<sup>2</sup>LOW

- **ACQUIERT** les parcelles n° J 475, 1322, 1321, et 1148 d'une surface totale de 19 427 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 386 € afin d'y réaliser le sentier de la forêt école.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Graziella POURROY SOLARI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 21 SEP. 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 SEP. 2023

THÔNES, le 21 SEP. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
THONES

Section : J  
Feuille : 000 J 03

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 04/08/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 074-217402809-20230914-CM23104-DE

S'LO

74040  
74040 ANNECY  
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94  
cdif.annecey@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

